

Publication concernant l'examen final EPS 2027 de maître chauffagiste (diplôme féd.)

1. Règlement d'examen

Le règlement d'examen du 3 mai 2007 et les directives du 16 juin 2021 règlementent l'examen final. Ces documents sont disponibles sur www.suissetec.ch (rubrique Formation).

2. Admission

Conditions d'admission (ch. 3.3 du règlement d'examen ; ch. 2 des directives) :

- brevet fédéral de contremaître en chauffage ;
- 4 ans d'expérience professionnelle après l'apprentissage ;
- avoir réussi tous les examens de module. A cet égard, la disposition suivante s'applique : la note d'un module au maximum peut être inférieure à 4,0, mais ne doit pas être en dessous de 3,0.

3. Dates de l'examen

Remise de l'énoncé du travail de diplôme	27 janvier 2027
Délai de remise du travail de diplôme	24 février 2027
Etude de cas en gestion d'entreprise	08 mars 2027
Oral du travail de diplôme	16 – 17 mars 2027

4. Lieu de l'examen

- Etude de cas en gestion d'entreprise : **Raiffeisen Arena Hägendorf SO.**
- Oral du travail de diplôme : **suissetec Campus à Lostorf SO.**

5. Inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne.

Les documents suivants sont à joindre **impérativement** (ch. 3.1 / 3.2 / 3.3 du règlement d'examen) :

- Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** : passeport, carte d'identité (recto et verso)
- Copie du brevet fédéral de contremaître en chauffage**
- Copies des certificats de travail ou attestations de travail (pas de contrats de travail) en 1 seul PDF**, comme justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins quatre ans après l'apprentissage. Les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, activité/fonction, éventuelle date de départ, date de l'établissement du certificat ou de l'attestation (modèle voir [lien](#)).
Pour les candidats issus d'entreprises membres, le rapport d'emploi auprès de l'employeur actuel doit figurer dans le dossier pour la déduction de la contribution de formation (voir point 6 Frais d'examen).
- Copies de tous les certificats de modules en 1 seul PDF** selon le ch. 3.1 des directives (à classer par ordre croissant) ; en cas de **module non réussi** (note entre 3 et 4), joindre la feuille de notes signée du prestataire.

Répétant :

Les candidats qui répètent l'examen n'envoient que le document suivant :

- **Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** : passeport, carte d'identité (recto et verso)

Suite à la page suivante

Délai d'inscription : 27 novembre 2026

- ➔ Les inscriptions reçues hors délai ou incomplètes ne sont pas acceptées par la commission de qualité.
- ➔ Tous les certificats de module requis doivent être disponibles à la date limite d'inscription. Les examens de modules passés après la date limite d'inscription ne peuvent pas être pris en compte.
- ➔ Une fois vos données transmises, vous recevrez automatiquement une confirmation de réception par courrier électronique.

IMPORTANT : si vous ne recevez pas de confirmation, veuillez contacter **immédiatement** le secrétariat d'examens de suissetec (voir point 11 Renseignements).

Vous recevrez d'ici fin janvier la décision concernant l'admission à l'examen.

6. Taxe d'examen

a) Candidats d'entreprises membres de suissetec			b) Candidats d'entreprises non membres		
Taxe d'examen	CHF	1 000	Taxe d'examen	CHF	1 000
Déduction de la contribution de formation*	CHF	- 600	Déduction de la contribution de formation*	CHF	—.—
Total Frais d'examen			Total Frais d'examen		
	CHF	400		CHF	1 000

*Les cotisations de formation sont déduites à hauteur de CHF 600 en tant que paiement anticipé pour les employeurs et les employés des entreprises membres de suissetec.

La facture de la taxe d'examen est envoyée avec l'admission.

7. Date consultation des épreuves

Consultation des épreuves pour les candidats ayant échoué : mercredi 14 avril 2027, suissetec Campus à Lostorf SO.

8. Prix pour les meilleurs diplômés

Le meilleur diplômé / la meilleure diplômée par métier (note globale d'au moins 5,0) recevra en récompense une montre IWC.

9. Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes aura probablement lieu le 4 juin 2027 à Brugg/Windisch AG. Les détails suivront ultérieurement.

10. Désistement après l'inscription à l'examen final

Les candidats qui se désistent dans le délai imparti ou qui doivent se retirer de l'examen final pour des raisons valables se verront rembourser le montant versé, déduction faite des frais occasionnés (règlement d'examen, point 3.42).

11. Renseignements

En cas de questions, adressez-vous au secrétariat d'examens de suissetec (examen@suissetec.ch, Tél. 043 244 73 45).

Juin 2026